



ÉLECTION DE LA DÉLÉGATION DE LA LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE DE FOOTBALL POUR L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE

APPEL À CANDIDATURE

« DÉLÉGUÉ PAR TRANCHE DE 50 000 LICENCES »

La délégation de la Ligue pour l'Assemblée Fédérale comprend cinq postes : le Président de la Ligue - le Président délégué de la Ligue - le Président de chacun des Districts de la Ligue - un délégué des clubs participant aux championnats nationaux seniors libres - un délégué par tranche de 50 000 licences.

Personne n'est membre de droit de la délégation de Ligue pour l'Assemblée Fédérale. Dès lors, toute personne souhaitant intégrer la délégation doit formellement et officiellement faire acte de candidature.

L'élection du délégué par tranche de 50 000 licence représentant la Ligue aux Assemblées Fédérales de la saison 2025/2026 aura lieu lors de l'Assemblée Générale de la Ligue du **vendredi 24 octobre 2025**.

L'appel à candidature pour cette élection est ouvert du **vendredi 29 août 2025 au mercredi 24 septembre 2025, 23h59**.

Toute candidature doit être envoyée par courrier électronique, envoyé à la Ligue, à l'attention de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales à l'adresse suivante : csoe@centre.fff.fr

Rappels :

- tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de sa candidature, les conditions d'éligibilité définies aux articles 4, 10 et 11 des Statuts de la F.F.F.,
- toute candidature doit obligatoirement être présentée en binôme "titulaire + suppléant",
- l'élection a lieu au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours.

Pour présenter une candidature, il convient d'utiliser le formulaire correspondant au poste concerné : [\[Déclaration de candidature AF\]](#)